

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2007 POUR LES PLANIFICATEURS FINANCIERS, LES CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET LES CONSEILLERS EN PLACEMENTS : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A –	TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES	A-1 à A-97
-----	---	------------

(Voir la table des matières détaillée au début du chapitre A)

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôts pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

Tableau # 100 -	Table d'impôt 2007 – Particuliers (Résidents du Québec)	A-4
Tableau # 101 -	Paliers d'imposition fédéral et provincial pour les particuliers et les fiducies (Résidents du Québec) - 2007	A-5
Tableau # 102 -	Taux d'imposition maximums combinés (fédéral et provincial) pour les particuliers des diverses provinces - 2007	A-6
Tableau # 103 -	Certains montants personnels au fédéral pour l'année 2007	A-7
Tableau # 104 -	Certains crédits personnels au provincial pour l'année 2007	A-8
Tableau # 105 -	Cotisation de 1% au Fonds des services de santé – 2007	A-9
Tableau # 106 -	Liste des incidences fiscales potentielles suite à une hausse du revenu fiscal – 2007	A-10
Tableau # 107A -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende ordinaire <u>reçu</u> par un particulier en 2007	A-11
Tableau # 107B -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende "déterminé" <u>reçu</u> par un particulier en 2007	A-11

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôts remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

Tableau # 200 -	Cotisations et prestations d'assurance-emploi et cotisations au RQAP – 2007 et 2008	A-12
Tableau # 201 -	Prestation fiscale pour enfants du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	A-13
Tableau # 202 -	"Soutien aux enfants" pour la période du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007	A-15
Tableau # 203 -	Crédit de TPS (fédéral) – pour la période juillet 2007 à juin 2008	A-17
Tableau # 204 -	Crédit de TVQ (provincial) – 2007 et 2008	A-18
Tableau # 205 -	Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2007)	A-19
Tableau # 206 -	Taux du crédit remboursable pour les frais de garde (provincial) – 2007	A-20
Tableau # 207 -	Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2007	A-21
Tableau # 208 -	Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants	A-25
Tableau # 209 -	Montants maximums de la "prime au travail" en 2007 selon la situation familiale	A-26
Tableau # 210 -	Mesures fiscales particulières visant les personnes handicapées en 2007	A-27

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

Tableau # 300 -	Cotisations et prestations de la RRQ – 2007 et 2008	A-28
Tableau # 301 -	Prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV) – 2007.....	A-29
Tableau # 302 -	Supplément de revenu garanti - 2007	A-30
Tableau # 303 -	La stratégie de placement : il faut compter sur le temps et le rendement.....	A-31
Tableau # 304 -	Vaut-il encore la peine de contribuer à un REÉR ?.....	A-32
Tableau # 305 -	L'importance de commencer tôt : le facteur "Temps" !.....	A-33
Tableau # 306 -	Règle de 72.....	A-35
Tableau # 307A -	Espérance de vie des personnes âgées	A-36
Tableau # 307B -	Les probabilités de survie	A-37
Tableau # 308 -	Montants maximums des diverses rentes du RRQ débutant en 2007 et en 2008	A-38
Tableau # 309 -	Plafonds de contributions à un REÉR et taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR en 2007	A-39
Tableau # 310 -	Retraits minimums d'un FERR	A-40
Tableau # 311A -	Comparaison du rendement <u>après impôts</u> des placements selon la nature du revenu pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-41
Tableau # 311B -	Comparaison du rendement "équivalent" <u>après impôts</u> pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-41
Tableau # 312 -	Mourir sans testament	A-42
Tableau # 313 -	Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons-2007	A-43
Tableau # 314 -	Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – Années 2002 à 2009	A-44
Tableau # 315 -	Exemples de programmes prévoyant des versements forfaitaires ou des rentes aux survivants en cas de décès.....	A-45
Tableau # 316 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2007 en vertu du Règlement de la LRCR du Québec	A-46
Tableau # 317 -	Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2007	A-47
Tableau # 318 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2007 en vertu du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension du Canada (régimes de juridiction fédérale).....	A-49
Tableau # 319 -	Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi	A-50

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, frais de représentation, etc...

Tableau # 400 -	Limites maximales relatives aux dépenses d'automobile 2000 à 2008.....	A-51
Tableau # 401 -	Coût d'utilisation d'une automobile au km – Étude du CAA	A-52
Tableau # 402 -	Automobile fournie par l'employeur – 2007	A-53
Tableau # 403 -	Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2007	A-54
Tableau # 404 -	Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité à 50% (et à la règle du 1,25 % au Québec)	A-56
Tableau # 405 -	Liste des frais de déménagement qui ne constituent pas un avantage imposable.....	A-59
Tableau # 406 -	Comment calculer la distance de 40 kilomètres aux fins de la déduction des frais de déménagement	A-61
Tableau # 407 -	Résumé des incidences fiscales rattachées à un investissement dans des actions accréditives.....	A-62
Tableau # 408 -	Gain en capital et exonération : taux d'inclusion du gain et exonération disponible	A-63

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

Tableau # 500 -	Taux d'imposition corporatifs – 2007 : sociétés faisant affaires au Québec	A-64
Tableau # 501 -	Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises ...	A-65
Tableau # 502 -	Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives	A-68
Tableau #503A -	Taux et catégories d'amortissement – 2007	A-70
Tableau #503B -	Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement – 2007	A-73
Tableau # 504 -	Liste des placements admissibles et taxes sur le capital	A-74
Tableau # 505 -	L'ABC des dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2007	A-75
Tableau # 506 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2007 sur une somme disponible de 47 125 \$ pour une société imposée au taux de 21,12 %	A-76
Tableau # 507 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2007 sur une somme disponible de 47 942 \$ pour une société imposée au taux de 21,12 %	A-77
Tableau # 508 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2007 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 21,12 % et dont le revenu imposable est inférieur à 400 000 \$	A-78
Tableau # 509 -	Check-list sur la propriété de l'assurance-vie	A-79
Tableau # 510 -	Primes d'assurance vie individuelle, d'assurance maladies graves, d'assurance invalidité et d'assurance collective payées par l'employeur et/ou par l'employé : déductibles ou non, avantages imposables ou non, prestations imposables ou non?	A-81

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

Tableau # 600 -	Taux d'intérêt prescrits – 2003 à 2007	A-85
Tableau # 601 -	Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2007	A-86
Tableau # 602 -	Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)	A-87
Tableau # 603 -	Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)	A-88
Tableau # 604 -	Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents – 2007	A-89
Tableau # 605 -	Période obligatoire de conservation des registres	A-90
Tableau # 606 -	Pénalités pour remises tardives des retenues d'impôt à la source	A-93

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

Tableau # 700 -	Emprunts hypothécaires	A-94
Tableau # 701 -	Grille des taux de change étranger	A-95
Tableau # 702 -	Variation de l'indice des prix à la consommation au Canada pour la période 1987 à 2006 selon statistique Canada	A-96
Tableau # 703 -	Différents types de fiducies personnelles et leur utilisation	A-97

B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS, INDEXATION DES DIVERS PARAMÈTRES ET COMPARAISONS SALAIRES-BONIS-DIVIDENDES B-1 à B-35

1.	Particuliers – Fédéral	B-1
1.1	Paliers et taux d'imposition au fédéral pour 2007.....	B-1
1.2	Paliers d'imposition <u>prévus</u> au fédéral pour 2008.....	B-1
1.3	Modifications à certains montants personnels de base de 2007 à 2009, dont une hausse plus importante du montant pour conjoint.....	B-2
1.3.1	Le montant personnel de base.....	B-2
1.3.2	Le montant pour époux ou conjoint de fait, le montant équivalent pour un proche entièrement à charge ("l'équivalent de conjoint") et le seuil de revenu net de la personne à charge qui réduit le montant : des modifications plus importantes dès 2007	B-2
1.3.3	Nouveau crédit pour enfants (mineurs).....	B-3
1.4	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2007 et 2008.....	B-3
1.4.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2006 à 2008.....	B-4
1.5	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et de la Prestation pour enfants handicapés (PEH).....	B-5
1.5.1	Indexation de la prestation canadienne pour enfants (PFCE).....	B-5
1.5.2	Indexation du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).....	B-5
1.5.3	Indexation de la prestation pour enfants handicapés (PEH)	B-7
1.6	Nombreuses autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral.....	B-8
2.	Particuliers – Provincial (Québec).....	B-8
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2007	B-8
2.2	Paliers et taux d'imposition <u>prévus</u> pour l'année 2008 : enfin une vraie baisse d'impôt mais... ..	B-8
2.3	Bonification du crédit d'impôt de base pour 2008 et simplification du régime fiscal	B-9
2.4	Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2007 et 2008.....	B-9
2.5	Indexation des paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde	B-12
2.6	Nombreuses autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial	B-12
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec	B-12
3.1	Autres modifications aux fiducies.....	B-13
4.	Modifications à l'imposition des sociétés au fédéral	B-13
4.1	Rappel de la hausse à 400 000 \$ en 2007 du plafond des revenus bénéficiant du taux réduit d'imposition pour les PME au fédéral et de la baisse du taux d'imposition en 2008.....	B-13
4.1.1	Années d'imposition qui ne coïncident pas avec l'année civile	B-14
4.1.2	PME ayant un "capital imposable" supérieur à 10 millions.....	B-14
4.1.3	Impact sur le crédit de 35 % pour la RS&DE	B-15
4.1.4	Impact sur la date de paiement du solde d'impôt pour l'année d'imposition	B-15
4.1.5	Impacts monétaires pour une PME d'une telle réduction de son fardeau fiscal	B-15
4.2	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2007	B-16
4.3	Bref rappel sur l'abolition de la surtaxe fédérale pour les sociétés à compter de 2008... ..	B-17
4.4	Réduction progressive du taux "général" des sociétés au fédéral à compter de 2008... ça ira plus vite que prévu et de façon plus importante... ..	B-17
4.5	Impact de l'abolition de l'impôt des grandes sociétés (en 2006) sur les acomptes provisionnels de 2007.....	B-18

5.	Modifications aux taux d'imposition québécois et à la taxe sur le capital des sociétés : quelques nouveautés importantes et rappel sur des mesures déjà annoncées pour la période 2006 à 2009	B-19
5.1	Baisse importante du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placement... telle que prévue!	B-19
5.1.1	Impacts de la baisse du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placement gagnés par une société suivis d'un dividende versé à l'actionnaire	B-20
5.1.2	Mode de détention d'un immeuble locatif suite à l'abolition prévue de la taxe sur le capital au Québec et de la baisse du taux d'imposition corporatif sur les revenus de placement	B-22
5.2	Le taux d'imposition québécois sur le revenu d'entreprise de prestations de services personnels ("employé incorporé") baisse aussi.....	B-22
5.2.1	Les consultants en informatique et les vérifications fiscales de Revenu Québec suite à la décision Carreau	B-23
5.3	Rappel sur les modifications déjà annoncées aux taux d'imposition québécois pour la période 2006 à 2009	B-23
5.3.1	Hausse progressive depuis 2006 du taux d'imposition pour les grandes sociétés sur le revenu actif ainsi que pour les PME (sur l'excédent de 400 000 \$ de revenu actif) mais aucun changement en 2007 par rapport à 2006.....	B-24
5.3.2	Aucun changement en 2007 au taux québécois sur le revenu "actif" pour les PME.....	B-24
5.4	Baisse accélérée de la taxe sur le capital à compter de 2009 en vue de son abolition le 1 ^{er} janvier 2011	B-25
5.4.1	Réduction substantielle de la taxe sur le capital d'ici son abolition	B-26
5.5	Autres modifications à l'impôt des sociétés au Québec	B-27
6.	Sommaire des changements <u>proposés</u> aux taux d'imposition au fédéral et au Québec pour les années 2007 à 2012 (2006 est indiqué pour fins de comparaison).....	B-28
7.	Comparaison Salaire – Dividende en 2007 pour une PME ayant un revenu actif de 400 000 \$ ou moins	B-29
7.1	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 400 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement ?	B-30
7.2	Seuil d'imposition nulle en 2007 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-33
8.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick	B-33
8.1	L'Ontario.....	B-34
8.1.1	Abolition de la taxe sur le capital en Ontario maintenant prévue pour le 1 ^{er} <u>juillet</u> 2010	B-34
8.1.2	Harmonisation de certaines règles du régime fiscal ontarien des sociétés en vue du transfert de son administration à l'ARC (Revenu Canada).....	B-34
8.2	L'Alberta	B-34
8.3	La Colombie-Britannique	B-35
8.4	Le Nouveau-Brunswick : quelques surprises dans la politique fiscale... ..	B-35

C – LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : DE RETOUR SOUS LE FEU DES PROJECTEURS...	C-1 à C-16
1. Introduction.....	C-1
2. Déductibilité des intérêts et le suivi sur les propositions législatives déposées à l'origine le 31 octobre 2003.....	C-1
3. Dans l'attente de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Lipson, on fait quoi?	C-2
3.1 L'état actuel du dossier au niveau de la Cour suprême du Canada.....	C-5
3.2 Quelle est la position actuelle de l'ARC sur les principes de déductibilité des intérêts en attendant la suite?.....	C-5
4. L'ARC renverse finalement ses deux positions antérieures de 1993 et 1998 et met ainsi fin à la longue "saga" entourant nos demandes d'interprétations techniques, sauf que.....	C-6
4.1 La réponse défavorable de l'ARC du 11 mai 2007	C-7
4.2 Notre question au Congrès 2007 de l'APFF	C-8
4.3 Commentaires du CQFF.....	C-9
4.3.1 Les mêmes principes s'appliqueront aussi aux fonds communs.....	C-9
4.4 Maintenant, que fait-on avec l'interprétation favorable du 6 mars 2007 ?.....	C-10
5. Technique de la mise à part de l'argent (MAPA) : une autre décision anticipée favorable émise dans un contexte "post-Lipson"... ..	C-12
6. L'ARC change d'idée et renverse une récente position très favorable sur le remboursement d'un emprunt utilisé à la fois à une fin admissible et à une fin non admissible.....	C-13
7. Hypothèque inversée et fiscalité : pas grand chose à dire mais.....	C-14
8. Emprunt à une institution financière avec intérêts pour rembourser un emprunt ne portant pas intérêts mais utilisé à une fin admissible.....	C-15
9. Limitation de la déductibilité des intérêts et la fin projetée de la double-déduction : tout un débat entre le ministre des Finances du Canada et les grandes sociétés canadiennes... ..	C-16

**D – SUIVI SUR CERTAINES RÈGLES FISCALES ET LÉGALES
VISANT LES PLACEMENTS, LES VÉHICULES DE RETRAITE
ET LES PRODUITS D'ASSURANCE D-1 à D-60**

1.	Introduction.....	D-1
2.	Le nouveau fractionnement du revenu de pension : une analyse détaillée.....	D-1
2.1	Introduction	D-1
2.2	Des économies d'impôt... ce sont des dollars nets d'impôt!	D-2
2.3	Dispositions législatives modifiées au fédéral.....	D-2
2.4	Multitude de règles entourant le choix de fractionner le revenu de pension	D-3
2.4.1	Principe de base	D-3
2.4.2	Limite de 50 % mais un montant moindre est possible.....	D-4
2.4.3	Résidents du Canada au 31 décembre ou à la date du décès	D-4
2.4.4	Séparation des conjoints dans l'année.....	D-4
2.4.5	Mariage dans l'année ou reconnaissance à titre de conjoint de fait dans l'année et règle de prorata	D-4
2.4.6	Décès de l'un des conjoints ou des deux conjoints et effets sur le fractionnement	D-5
2.4.7	Faillite de l'un des conjoints ou des deux conjoints et effets sur le fractionnement	D-6
2.4.8	Les revenus de pension qui ne se qualifient <u>jamais</u> , peu importe l'âge des contribuables	D-6
2.4.9	Les revenus de pension se qualifiant au fractionnement du revenu de pension	D-7
2.4.9.1	Revenus de pension qui se qualifient au fractionnement si la personne qui les a reçus a 65 ans ou plus <u>à la fin</u> de son année d'imposition.....	D-7
2.4.9.2	Revenus de pension qui se qualifient au fractionnement si la personne qui les a reçus n'avait pas 65 ans à la fin de son année d'imposition	D-8
2.4.10	Il n'est pas nécessaire ni pour l'un, ni pour l'autre d'avoir cessé de travailler pour effectuer le choix.....	D-9
2.4.11	Effets du choix sur d'autres mesures fiscales (PSV, montant en raison d'âge, crédit pour revenus de pension, FSS, etc.)	D-9
2.4.12	Aucun impact du fractionnement sur les mesures utilisant le revenu familial SAUF en cas de décès.....	D-11
2.4.13	Choix conjoint annuel	D-12
2.4.14	Choix invalide à l'égard des faux énoncés	D-14
2.4.15	Responsabilité solidaire des deux conjoints à l'égard de l'impôt supplémentaire pour l'autre conjoint.....	D-14
2.5	Quelques simulations fiscales.....	D-14
2.6	Aucune possibilité de demander une réduction des retenues à la source auprès du payeur du revenu de pension (par exemple, l'institution financière)	D-16
2.7	Transfert des retenues à la source dans les déclarations fiscales et calcul proportionnel	D-16
2.8	Quelles lignes des déclarations fiscales fédérales et québécoises seront affectées?	D-16
2.9	Impact sur les acomptes provisionnels et différences entre les règles fédérales et québécoises	D-17
2.10	Est-ce la fin des contributions au REÉR du conjoint? Pas du tout... pour les conjoints légalement mariés.....	D-18
2.11	Effets bénéfiques pour ceux qui mettent en place un RRI	D-18

2.12	Les règles d'attribution sur les revenus de biens et gains en capital continueront de s'appliquer en cas de transfert physique de l'argent entre les conjoints	D-19
3.	Régimes de revenus différés (REÉR, FERR, RPA, RPDB, REÉE, REÉI, etc.)	D-19
3.1	Mesures découlant du budget fédéral du 19 mars 2007 affectant les REÉR, FERR et RPA	D-19
3.1.1	Hausse de la limite d'âge pour l'échéance des RPA, des REÉR, des RPDB et ce que cela signifie... ..	D-19
3.1.2	Nouveaux placements admissibles pour les REÉR et FERR	D-22
3.1.3	Assouplissements aux règles entourant la retraite progressive.....	D-23
3.2	Insaisissabilité des REÉR : les choses n'ont pas vraiment bougé depuis l'an dernier.....	D-25
3.2.1	Prestations de retraite et autres formes d'épargne : ce qui est "saisissable" et ce qui ne l'est pas, selon le site Web de la Régie des rentes du Québec.....	D-26
3.2.2	Modification rétroactive à la définition étendue de "fiducie" prévue à la Loi de l'impôt suite à la décision Thibault de la Cour suprême du Canada	D-28
3.3	Bref rappel sur la hausse des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB au cours des prochaines années	D-29
3.4	Quatrième numéro du "Bulletin de l'observation" publié par l'ARC (Revenu Canada) sur les régimes enregistrés : encore la même mise en garde de l'ARC sur certains stratagèmes douteux et une mise en garde aux fiduciaires de REÉR et FERR	D-30
3.5	Cotisations excédentaires au REÉR : tel que prévu, l'ARC s'en donne à cœur joie... mais pas toujours pour les bonnes raisons!.....	D-31
3.6	Incidences sur le maximum déductible au titre des REÉR pour 2009 de modifications apportées aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la GRC et des Forces canadiennes.....	D-34
3.7	Les CRI et les FRV : quelques brefs commentaires sur l'immobilisation des fonds.....	D-35
3.8	Projet de loi no 30 au Québec visant les régimes à prestations déterminées : un bref suivi du cours de l'an dernier car un changement important est survenu dans la version finale.....	D-36
3.9	Évolution du régime de retraite simplifié (RRS) de 1995 à 2005.....	D-36
3.10	Création du nouveau régime de retraite à financement salarial (RRFS).....	D-37
3.11	Modifications et bonifications au régime enregistré d'épargne-études (REÉE)	D-38
3.11.1	Les modifications et bonifications apportées par le budget fédéral du 19 mars 2007	D-38
3.11.2	Nouveau crédit d'impôt pour l'épargne-études au Québec	D-40
3.11.3	Mettre 50 000 \$ tout d'un coup ou 2 500 \$ par année ?	D-41
3.12	Le nouveau régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI).....	D-41
4.	Statistiques de la Régie des rentes du Québec sur les bénéficiaires des prestations versées suite à un décès.....	D-45
5.	Encaisser son FERR sans perdre son supplément de revenu garanti (SRG) : référence à une chronique d'Annie Boivin et de Michel Lavoie et un appel à tous pour vos expériences en pratique... ..	D-45
6.	La situation des fonds communs de Norbourg détenus <u>hors</u> -REÉR et <u>hors</u> -FERR et les détournements de fonds.....	D-46
7.	Fonds distincts, traitement fiscal des garanties et ré-initialisation des garanties	D-46
8.	Brefs commentaires sur les fiducies de revenus cotées en bourse et les règles prévues pour 2011.....	D-48

9.	Effets des variations du taux de change pour un investisseur boursier : la position de l'ARC...	D-48
10.	Bref rappel des coûts fiscaux des actions de BCE en raison de la prise de contrôle de la société et quelques brefs conseils.....	D-50
11.	Les feuillets T3 et T5013 seront enfin émis plus rapidement...!!.....	D-51
12.	Dons d'une police d'assurance vie à un organisme de bienfaisance : l'ARC modifie favorablement son interprétation.....	D-51
13.	Dons de titres boursiers à un organisme de bienfaisance lorsque les actions ont été obtenues dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions : mauvaise surprise au Québec.....	D-52
14.	Les "débris fiscaux" rattachés aux dons de bienfaisance : 2 milliards de dons refusés par l'ARC et c'est loin d'être fini.....	D-53
15.	Donation d'actions accréditatives vs donation d'une participation dans une société de personnes : attention à la différence, semble-t-il.....	D-53
16.	Quelques commentaires sur certains abris fiscaux	D-54
16.1	L'abri fiscal "Prospector-Mail it safe".....	D-54
16.2	Un autre abri fiscal qui ne sent pas très bon : The Synergy Group 2000 Inc.....	D-54
16.3	Le programme ACCRO-PME et le délai de 21 jours qui a été allongé.....	D-55
17.	Assurance vie, assurance maladies graves et assurances collectives	D-55
17.1	Assurance vie et multiples lectures sur le sujet : où s'informer?	D-55
17.2	Autres références à des stratégies ou à des commentaires sur l'assurance vie dans le présent cartable.....	D-56
17.3	Assurance maladies graves.....	D-56
17.3.1	Bref rappel sur des textes écrits sur le sujet	D-56
17.3.2	Le Canada anglais réclame toujours et encore des précisions sur le traitement fiscal des remboursements de prime et on attend toujours quoique ce soit à ce sujet.....	D-57
17.4	Assurances collectives et montants payables à des retraités pour compenser l'abolition de leur programme d'assurance-maladie privé : pas imposables, dit l'ARC.....	D-57
18.	Vente de clientèle par des représentants à commissions du secteur financier qui ont le statut d' <u>employés</u> : le débat n'est pas fini.....	D-58

**E – SUIVI SUR DES CHAPITRES RÉDIGÉS DANS LES ANNÉES ANTÉRIEURES,
À SAVOIR :**

i) L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS

ii) L'IMPOSITION DES NOUVEAUX DIVIDENDES DÉTERMINÉS E-1 à E-21

1.	L'incorporation des professionnels : le suivi sur un sujet qui avance progressivement mais pas encore assez vite.....	E-1
1.1	Introduction	E-1
1.2	Ajouts à ce jour en 2007 de 2 professions pouvant désormais incorporer leur entreprise : les médecins et les arpenteurs-géomètres	E-1
1.2.1	Du côté des médecins	E-1
1.2.2	Du côté des arpenteurs-géomètres.....	E-3
1.3	Où en sommes-nous rendus pour d'autres ordres professionnels?.....	E-3
1.4	Petit plan de match lorsque vous envisagez l'incorporation d'un professionnel.....	E-5
1.5	Société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions : n'oubliez pas que les actions doivent être payées pour être valablement émises... ..	E-7
1.6	Profession libérale constituée en société et salaire raisonnable au professionnel : enfin, les autorités fiscales (québécoises, tout au moins) se réveillent... ..	E-7
1.7	Structures visant à multiplier l'accès au taux réduit d'imposition (la DPE) pour les associés de sociétés de personnes : les demandes de décision anticipée auprès de l'ARC continuent à se multiplier... et on loge un appel à tous...!.....	E-8
1.8	Tableau comparatif du C.R.A.C. sur la réglementation pour les 6 ordres professionnels permettant l'incorporation : une nouvelle version bientôt disponible	E-9
2.	Suivi du chapitre de cours de l'an dernier sur les dividendes déterminés	E-9
2.1	Introduction	E-9
2.2	Taux d'imposition maximums applicables en 2007 aux différents dividendes imposables de source canadienne et comparaisons entre les provinces	E-10
2.3	Tableau sommaire des revenus d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC) et nature des dividendes pouvant en découler	E-11
2.4	Avis relatif aux dividendes "déterminés" : tel que nous vous en avons avisé le 20 décembre 2006, la procédure est finalement très simple... ..	E-12
2.4.1	Tableau sommaire	E-14
2.4.2	Confirmation de l'ARC que la désignation à titre de dividende "déterminé" doit s'appliquer à la totalité du dividende versé... ..	E-15
2.4.3	Tous les actionnaires de la catégorie sont visés par les mêmes règles (sauf un non-résident)... ..	E-15
2.4.4	Les stratégies de planification évoquées lors du cours de l'an dernier sont toujours valables	E-16
2.4.5	Modèle d'avis non nécessaire mais une suggestion de lettres aux actionnaires.....	E-16
2.5	Calcul du CRTG et l'Annexe 53 : mieux qu'un tableau... ..	E-17
2.6	Les problèmes techniques du CRTG : le ministère des Finances du Canada ne veut pas les régler... ..	E-17
2.6.1	Sociétés ayant des exercices financiers différents et "le trou du dividende de 2005"	E-17
2.6.2	Fusions et liquidations de sociétés réalisées entre 2001 et 2005.....	E-17
2.6.3	Report de pertes dans la période 2001 à 2005 et différences entre les reports prospectifs et rétrospectifs	E-18
2.6.4	Report prospectif de pertes et revenus de placement	E-19

2.6.5	Autres précisions de l'ARC	E-19
2.6.5.1	Production des annexes 53, 54 et 55	E-19
2.6.5.2	Dividendes payés par une filiale à sa société-mère pendant les années d'imposition 2001 à 2005.....	E-20
2.7	Bref rappel sur l'erreur "bien dodue" de l'ARC sur l'Annexe 53.....	E-20
2.8	Choix de ne pas être une SPCC : des lectures sur ce sujet très technique... ..	E-21

**F – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES FÉDÉRALES ET/OU PROVINCIALES F-1 à F-62**

PARTIE A MODIFICATIONS DIVERSES AU FÉDÉRAL

1.	Modifications à l'assurance-emploi	F-1
1.1	Taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2008 et taux différents au Québec en raison du régime québécois d'assurance parentale (RQAP).....	F-1
1.2	L'ancien plafond de 39 000 \$ pour les cotisations à l'assurance-emploi a été défoncé encore plus vite que nous l'avions estimé.....	F-1
2.	Informations détaillées concernant le nouveau fractionnement du revenu de pension entre conjoints	F-2
3.	Modifications découlant du budget fédéral du 19 mars 2007	F-2
3.1	Nouveau crédit d'impôt pour enfants de moins de 18 ans	F-2
3.2	Nouvelle "prestation fiscale pour le revenu de travail" (PFRT) pour les contribuables et familles à revenu modeste.....	F-3
3.2.1	Supplément de 250 \$ de la PFRT pour les personnes handicapées	F-5
3.2.2	Paiements anticipés	F-5
3.2.3	Collaboration avec les provinces	F-6
3.3	Crédit d'impôt pour le transport en commun, les cartes de paiement électronique et les "laissez-passer" hebdomadaires	F-6
3.4	Bourses d'études primaires et secondaires.....	F-7
3.5	Hausse progressive du taux de déduction des frais de repas des camionneurs se qualifiant de "conducteurs de grand routier"	F-8
3.6	Dons de titres boursiers en faveur de fondations privées	F-9
3.7	Dons de médicaments aux pays en développement par certaines sociétés	F-11
3.8	Hausse à 750 000 \$ de l'exonération cumulative des gains en capital.....	F-11
3.8.1	Quelle est la valeur économique de cette hausse du plafond?	F-13
3.8.2	Solde de prix de vente et réserve pour gain en capital.....	F-13
3.8.3	Effets des pertes en capital.....	F-13
3.8.4	Cristallisation : que fait-on?	F-13
3.9	Nouveau crédit d'impôt à l'investissement à l'égard de places en garderie créées par les entreprises	F-14
3.9.1	Biens amortissables admissibles et non admissibles et frais de démarrage déterminés	F-15
3.10	Une autre prolongation du crédit de 15 % pour l'exploration minière.....	F-16
3.11	Modifications aux taux d'amortissement de divers biens.....	F-16
3.11.1	Bâtiments non résidentiels neufs	F-17
3.11.2	Ordinateurs.....	F-17
3.11.3	Mesure temporaire relativement aux machines et au matériel de fabrication et de transformation : le retour de la catégorie 29.....	F-18
3.12	Seuils de versement et déclaration pour les PME : des allègements sont apportés.....	F-18
3.12.1	Relèvement à 3 000 \$ du seuil des acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu des sociétés et réduction de la fréquence des acomptes pour les petites entreprises	F-18
3.12.2	Admissibilité aux acomptes trimestriels	F-19
3.12.3	Relèvement à 3 000 \$ (1 800 \$ pour les résidents du Québec) du seuil des acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu des particuliers	F-19

3.12.4	Relèvement à 3 000 \$ du seuil des acomptes provisionnels trimestriels de retenues sur la paie	F-20
3.12.5	Relèvement des seuils de versement annuel et de déclaration annuelle de la TPS/TVH.....	F-21
4.	Autres mesures annoncées en 2007 et certains brefs rappels sur d'autres mesures.....	F-21
4.1	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles et avantages imposables pour 2007	F-21
4.2	Montant au kilomètre applicable aux frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées et taux pour les frais de repas	F-21
4.3	Rappel sur l'imposition de la nouvelle subvention de 1 000 \$ versée aux apprentis à compter de janvier 2007.....	F-22
4.4	Rappel sur le crédit d'impôt au fédéral pour la condition physique des enfants à compter de 2007 et informations additionnelles	F-22
4.4.1	Les frais payés en 2006 pour une activité de 2007 ne comptent pas	F-23
4.4.2	Exemple de calcul du crédit	F-24
4.4.3	Renseignements pour les organisations offrant des programmes d'activités physiques admissibles	F-24
4.5	Bref rappel sur la hausse à 1 000 \$ du montant servant au crédit canadien pour emploi.....	F-27
4.6	Bourses d'études au fédéral et exigence du T2202 pour avoir droit à la grosse exemption : nous avons obtenu une modification législative mais pas de rétroactivité... ..	F-27
4.7	Ajout du Règlement 7400 visant les plans d'aménagement forestier des terres à bois aux fins du roulement fiscal.....	F-27
4.8	Crédit pour la création d'emplois d'apprentis : quelques informations supplémentaires	F-28

PARTIE B	MODIFICATIONS DIVERSES AU PROVINCIAL (QUÉBEC)	F-30
5.	Primes d'assurance médicaments : hausse à 557 \$ à partir de juillet 2007	F-30
6.	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) et indexation à l'inflation des différentes tranches de revenu assujetti à la cotisation	F-31
7.	Nouveaux seuils pour la "prime au travail" en 2007	F-31
8.	Modifications fiscales découlant du budget du 24 mai 2007 et modifications connexes s'y rapportant	F-31
8.1	Contexte entourant le budget du Québec du 24 mai 2007 et le budget jamais adopté du 20 février 2007	F-32
8.2	Amélioration de la fiscalité relative aux études	F-32
8.2.1	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études	F-32
8.2.2	Modifications aux règles du crédit d'impôt pour enfants <u>mineurs</u> en formation professionnelle ou aux études postsecondaires en ce qui a trait au revenu de l'enfant : des iniquités sont corrigées	F-32
8.2.3	Remplacement du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études par un mécanisme de transfert par un enfant majeur aux études	F-33
8.2.4	Nouveau mécanisme de transfert aux parents ou aux grands-parents de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen au Québec	F-37
8.3	Hausse du montant pour personne vivant seule pour <u>certaines</u> familles monoparentales en raison de l'abandon du crédit pour enfants majeurs aux études ...	F-38
8.4	Modification au crédit pour "autres personnes à charge" en ce qui a trait au revenu de la personne à charge	F-39
8.5	Hausse à 1 500 \$ du montant pour revenus de retraite au Québec	F-39
8.6	Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité pour les 3 ^e tentatives et les suivantes	F-40
8.7	Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	F-40
8.8	Simplification et amélioration des règles entourant le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	F-42
8.9	Ajustement au délai de 21 jours dans le régime Actions-croissance PME	F-43
8.10	Prolongation et bonification du crédit de taxe sur le capital... jusqu'à l'abolition de la taxe	F-45
8.10.1	Impact de l'abolition de la taxe sur le crédit de taxe sur le capital	F-46
8.11	Hausse du seuil d'exemption de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche	F-46
8.12	Congé fiscal accordé aux PME manufacturières des régions ressources éloignées et la saga des conflits interrégionaux : un important point de discorde	F-46
9.	Modifications diverses annoncées depuis décembre 2006	F-48
9.1	Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : hausse des taux de cotisation d'environ 7,5 % en 2008 et suivi sur les problématiques de la travailleuse autonome	F-48
9.1.1	Hausse des taux de cotisation au RQAP	F-48
9.1.2	Problématiques de la travailleuse autonome non incorporée face aux prestations du RQAP : la suite	F-49
9.2	Prime au travail et garde partagée : modifications apportées au pourcentage de temps de garde en 2007 et en 2008	F-50
9.3	Bref rappel sur la hausse à 1 000 \$ de la déduction pour travailleur accordée aux salariés et aux travailleurs autonomes	F-50

9.4	Bref rappel sur les changements majeurs apportés au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées (CIMAD) à partir de 2007 et informations supplémentaires	F-50
9.5	Bref rappel sur l'admissibilité des frais de garde à 14 \$ par jour pendant la relâche scolaire	F-52
9.6	Bonification rétroactive à 2006 du crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant un village nordique	F-53
9.7	Modification technique à la limite relative à la déductibilité des frais de placement concernant les frais d'exploration et l'énergie renouvelable	F-53
9.8	Abolition de la possibilité de faire des choix distincts au Québec dans la plupart des cas : qu'en est-il exactement?	F-54
9.9	Nouvelles dispositions concernant l'obligation pour l'employeur de percevoir à la source la part "employé" d'un régime privé d'assurance médicaments	F-57
9.10	Ajustement à la déduction pour la résidence des religieux	F-58
9.11	Déduction pour le remboursement de prestations d'aide sociale accordées à la famille	F-59
9.12	Bref rappel sur la bonification du crédit pour stage en milieu de travail depuis le 1 ^{er} janvier 2007 mais application uniforme dans toutes les régions du Québec.....	F-60
9.13	Ajustement au régime Actions-croissance PME pour les entreprises saisonnières	F-60
9.14	Assouplissements à l'impôt spécial relatif aux actions accréditatives pour les sociétés émettrices	F-61
9.15	Fiducies résidentes du Québec et évitement des impôts provinciaux à travers le Canada : la suite du cours de l'an dernier.....	F-62

ANNEXE 1- Liste de contrôle du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et document d'information du 19 décembre 2006 sur la définition de programme d'activités physiques visé par règlement

ANNEXE 2- Liste des "nouveaux" choix au Québec pour lesquels il n'est plus possible de faire un choix différent de celui effectué au fédéral

G – SAVIEZ-VOUS QUE... ? ET LE COURRIER DU LECTEUR	G-1 à G-19
1. SAVIEZ-VOUS QUE...?	G-1
1.1 Quoi faire dans le cadre d'une vérification fiscale d'une PME ou de particuliers... et aussi... quoi ne pas faire !!!	G-1
1.2 Exercice d'options d'achat d'actions suivi d'une forte baisse de valeur des actions et les employés de JDS Uniphase.....	G-3
1.3 Techniques de gel successoral et l'utilisation d'actions avec valeur nominale : le pour et le contre... et un peu de créativité...	G-4
2. LE COURRIER DU LECTEUR.....	G-9
Q.1 Décès et règlement de succession : les réflexes systématiques à développer.....	G-9
Q.2 Règles d'attribution au fédéral et au Québec : des précisions sur la prestation fiscale pour enfants, la PUGE et le "Soutien aux enfants" : s'appliquent-elles oui ou non?	G-11
Q.3 Le concept d'émetteur fermé : suivi sur le cours de l'an dernier et absence de conséquences fiscales.....	G-12
Q.4 Mode de détention d'un immeuble locatif : où en sommes-nous rendus?	G-16

H – JURISPRUDENCE RÉCENTE : UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES CONTRIBUABLES	H-1 à H-8
1. La décision Lipson et la déductibilité des intérêts suite à un transfert de biens entre conjoints, Cour d'appel fédérale, (2006) DTC 2687	H-1
2. Les décisions Redeemer, Chambre immobilière du Grand Montréal et eBay Canada : 3 décisions que vous devriez suivre attentivement portant sur les listes de noms et informations que peut demander l'ARC.....	H-1
3. Les produits Fraco Ltée et les prêts "immigrants investisseurs" : la Cour d'appel du Québec a entendu la cause le 31 octobre 2007	H-4
4. Ambulances 2000 Inc. et l'annulation rétroactive d'un dividende de 1 997 500 \$ versé à même le CDC qui était nul, Cour supérieure (no 755-17-000670-060), 6 décembre 2006	H-4
5. La décision Dyck et les sommes transférées de la PME aux comptes du particulier pour obtenir de meilleurs rendements, Cour canadienne de l'impôt, (2007) CCI 458.....	H-5
6. L'affaire Gilbert et la responsabilité de l'actionnaire à l'égard des impôts impayés de la société en raison de dividendes reçus : la suite "malheureuse" du cours de l'an dernier, Cour d'appel fédérale, (2007) DTC 5270	H-7
7. Les décisions McMullen, Copthorne Holdings, McKay, Lipson etc. et l'évolution de la règle générale anti-évitement : est-ce que quelqu'un sait vraiment où ça s'en va?	H-7

I –	PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ARC (REVENU CANADA), DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA ET DE REVENU QUÉBEC	I-1 à I-18
1.	AU FÉDÉRAL	I-1
1.1	Prêts ou avances à un actionnaire ayant apparu sur plus de 2 bilans successifs de la société : sur quel montant l'ARC doit-elle commencer son calcul?	I-1
1.2	Imposition de pénalités par l'ARC à l'égard de formulaires non produits (T1134, T1135, etc.) : une section à lire attentivement.....	I-2
1.3	Allocation quotidienne ("per diem") couvrant à la fois les frais de repas et d'hébergement : quelle est la portion assujettie à la règle limitant la déduction à 50 % pour le payeur?	I-4
1.4	Équipements de bureautique et nouvelles technologies : catégorie 8, 45, 46 ou la nouvelle à 55 %? L'ARC se prononce.....	I-5
1.5	Règle d'attribution du paragraphe 75(2) LIR et l'important changement de position de l'ARC à l'égard des fiducies discrétionnaires : qu'en est-il exactement?	I-7
1.6	Vente d'actions de sociétés privées avec lien de dépendance en vue d'obtenir une imposition réduite et la demande de décision anticipée s'y rattachant : finalement, une réponse favorable et une planification encore plus avantageuse.....	I-11
2.	AU PROVINCIAL	I-13
2.1	Bureau de lutte contre l'évasion fiscale (BLEF), programmes de vérification en cours, projets spéciaux et données intéressantes.....	I-13
2.2	Divulgations volontaires et Revenu Québec : quelques statistiques et problématique entourant le rapatriement de fonds de l'étranger.....	I-13
2.3	Problématiques rattachées aux ventes d'accommodations : des accommodements "déraisonnables", explique Me Ryan... en attendant la décision Chapter One.....	I-14
2.4	Demande d'informations par Revenu Québec dans le cadre d'une vérification et absence de suivi lorsqu'il n'en découle aucun changement.....	I-15
2.5	Catégorie d'amortissement d'un GPS.....	I-16
2.6	Gains d'un dépanneur (ou d'un commerce semblable) à l'égard des billets gagnants d'un client	I-17

J – ADMINISTRATION FISCALE.....	J-1 à J-20
1. AU FÉDÉRAL.....	J-1
1.1 "Les dispositions en matière d'équité" s'appellent désormais "les dispositions d'allègement pour les contribuables" et publication d'une nouvelle circulaire d'information de 17 pages sur le sujet.....	J-1
1.2 Dossiers portés en opposition auprès de l'ARC : quelques informations supplémentaires.....	J-2
1.3 Employeurs dont les paiements de DAS à l'ARC excèdent 50 000 \$ par mois et respect du délai de paiement.....	J-3
1.4 Nouvel accord de perception de l'impôt des sociétés entre l'Ontario et le gouvernement du Canada : la suite du cours de l'an dernier et d'autres informations.....	J-3
1.5 Précisions de l'ARC sur sa politique de divulgations volontaires (PDV) et coordonnées téléphoniques pour rejoindre les personnes responsables.....	J-5
1.5.1 Coordonnées pour contacter un agent du PDV.....	J-6
1.6 "Mon dossier d'entreprise" à l'ARC : la suite du cours de l'an dernier.....	J-7
1.7 Nouveau programme de "Plaintes liées au service de l'ARC" et nouveau poste d'ombudsman.....	J-7
1.7.1 Création du poste d'ombudsman.....	J-8
1.8 L'ARC émet des insignes aux enquêteurs criminels.....	J-10
1.9 Création d'un groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises.....	J-10
1.10 L'Agence du revenu du Canada change sa politique de paiement à ses comptoirs : il n'est plus possible de payer "comptant".....	J-11
1.11 Bulletins d'interprétation et circulaires d'information révisés, "Nouvelles techniques" de l'impôt sur le revenu, etc.....	J-12
1.11.1 Bulletins d'interprétation.....	J-12
1.11.2 Bulletins d'interprétation archivés.....	J-13
1.11.3 Circulaires d'information révisées ou nouvelles.....	J-13
1.11.4 Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu.....	J-13
1.12 Publication par l'ARC des bulletins # 27 et # 28 pour les organismes de bienfaisance enregistrés.....	J-13
1.12.1 Lignes directrices sur l'application des nouvelles sanctions.....	J-14
2. AU QUÉBEC.....	J-14
2.1 Activités de vérification fiscale menées par Revenu Québec : des résultats encore à la hausse.....	J-14
2.2 Le jumelage des déclarations annuelles des entreprises (formulaire LE-630) avec la déclaration fiscale québécoise : qu'en est-il après plus d'un an et demi?.....	J-14
2.3 Frais de garde d'enfants : 25 000 avis de cotisation furent émis pour 2003 et 2004 mais.....	J-15
2.4 Population vieillissante, déclin démographique, finances publiques qui se dégradent à long terme vs la baisse des impôts : quelques commentaires... sur l'histoire de l'œuf et de la poule !.....	J-16
2.5 L'histoire des taxes et impôts au Québec et au Canada : un bref aperçu.....	J-18
2.6 Bulletins d'interprétation au Québec qui ont été révisés.....	J-19

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTSK-1 à K-16

1.	Mesures d'équité prévues dans le budget fédéral du 19 mars 2007 sur la fiscalité internationale : une mesure en particulier provoque des étincelles.....	K-1
1.1	Limitation de la déductibilité des intérêts et la fin projetée de la "double-déduction" : tout un débat entre le ministère des Finances et les grandes sociétés canadiennes.....	K-2
1.1.1	Mise en contexte.....	K-2
1.1.2	La bombe du 19 mars 2007.....	K-4
1.1.3	Les assouplissements importants du 14 mai 2007	K-4
1.1.4	Brefs commentaires.....	K-5
1.1.5	Panel d'experts sur la fiscalité internationale	K-5
1.2	Amélioration de l'échange d'information fiscale avec les autres pays.....	K-5
1.3	Étendue du surplus exonéré à d'autres juridictions fiscales.....	K-6
2.	Modifications à la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis et l'élimination prévue de la retenue d'impôt sur les intérêts	K-7
2.1	Élimination prévue aussi avec les autres pays mais seulement en situation où il n'y a pas de lien de dépendance	K-8
2.2	Autres modifications à la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis	K-9
3.	Nouvelle convention fiscale entre le Canada et le Mexique et entrée en vigueur le 1er janvier 2008.....	K-9
4.	Rapport de la Vérificatrice générale du Canada sur les vérifications fiscales internationales par l'ARC	K-9
5.	Reconnaissance des gains et pertes sur change étranger : il ne faut plus se fier au bulletin d'interprétation IT-95R, précise l'ARC....	K-11
6.	Un nouvel outil informatique pour trouver les revenus gagnés via Internet?.....	K-11
7.	Publication du document "Nouvelles techniques de l'impôt" no 36 sur une règle anti-évitement concernant les sociétés étrangères affiliées	K-11
8.	Suivi sur l'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives aux entités de placement étrangères et aux fiducies non-résidentes : d'autres changements.....	K-12
9.	Société à responsabilité illimitée (SRI) et la Colombie-Britannique.....	K-13
10.	La réforme fiscale en Chine	K-13
11.	Déclaration de l'impôt dans une monnaie fonctionnelle : le dossier avance enfin.....	K-14
12.	Échanges d'actions entre sociétés canadiennes et étrangères : des propositions législatives détaillées qui ne viennent vraiment pas vite!!!.....	K-15
13.	Don d'un bien immeuble situé au Canada par un non-résident.....	K-15
14.	Texte en français sur les règles fiscales applicables lorsqu'un particulier quitte le Canada définitivement... ..	K-16
15.	Colloque de l'APFF sur la PME et la fiscalité internationale	K-16
16.	Harmonisation de Revenu Québec à la position de l'ARC prévue au bulletin Nouvelles techniques no 31R2 visant notamment certaines charges sociales étrangères	K-16

ANNEXE 1- Document d'information du ministère des Finances du Canada sur les modifications à la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis

**L – LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ET LA RÉSIDENCE
SECONDAIRE : IMPOSITION ET STRATÉGIES.....L-1 à L-29**

1.	Introduction.....	L-1
2.	Quelques règles de base sur l'exemption pour la résidence principale.....	L-1
2.1	Quel genre de résidence peut se qualifier à l'exemption?.....	L-1
2.2	Par qui doit-elle être habitée et à qui doit-elle appartenir?.....	L-1
2.3	À quel moment doit-on faire la désignation?.....	L-2
2.4	Une seule résidence par "famille" depuis 1981.....	L-3
2.5	Les conjoints de fait.....	L-4
2.6	Spéculeur foncier et nature du profit réalisé.....	L-4
2.7	Les fiducies et la résidence principale.....	L-4
2.8	La résidence principale et le bureau à domicile.....	L-5
2.9	La maison intergénérationnelle.....	L-5
3.	Comment s'effectue le calcul de l'exemption pour tirer avantage de la règle du "1+"?.....	L-7
3.1	Simulations nécessaires s'il y a plus d'une résidence : il est faux de prétendre qu'il faille systématiquement désigner la résidence avec le gain le plus élevé.....	L-8
3.2	Duplex, triplex, condos côte à côte, etc.....	L-8
3.3	Non-résident du Canada.....	L-9
3.4	Choix du 22 février 1994 à l'égard de l'abolition de l'exonération de 100 000 \$.....	L-10
4.	Quelle partie du terrain peut se qualifier à l'exemption pour résidence principale?.....	L-10
4.1	La règle générale.....	L-10
4.2	Qu'est-ce qu'un fonds de terre adjacent?.....	L-10
4.3	Fonds de terre de ½ hectare ou moins (environ 54 000 pieds carrés).....	L-10
4.4	Fonds de terre supérieur à ½ hectare (environ 54 000 pieds carrés).....	L-11
4.5	L'arrêt Yates au secours de certains contribuables.....	L-11
4.6	Construction d'un logement sur un fonds de terre vacant et démolition d'un logement.....	L-12
4.7	Terrain utilisé dans une entreprise agricole.....	L-13
4.7.1	Exonération du gain en capital dans le cas de la constitution d'une servitude.....	L-13
4.7.2	Octroi d'une option sur une résidence principale.....	L-15
4.8	Copropriété indivise d'un même terrain sur lequel est construit 2 résidences.....	L-15
4.8.1	Copropriété indivise d'un duplex.....	L-15
5.	Le chalet peut-il être désigné comme résidence principale?.....	L-16
5.1	Il ne faut pas confondre les critères pour l'exemption avec ceux visant les remboursements de TPS/TVQ ou encore les règles du RAP.....	L-17
5.2	Condo en Floride, sur la Côte d'Azur, etc.....	L-17
6.	Aucune perte n'est généralement admissible sur la résidence principale ou secondaire sauf, dans certains cas, pour une succession.....	L-17
6.1	Frais relatifs aux vices cachés ainsi qu'aux frais d'avocats et d'experts encourus après la vente d'une résidence principale ou secondaire : pourraient-ils créer une perte en capital?.....	L-18
6.1.1	Est-il possible que cette règle avantageuse relative aux vices cachés s'applique aussi aux résidences principales ou secondaires?.....	L-19
7.	Qu'arrive-t-il lorsque le particulier décide de louer sa résidence principale?.....	L-20
7.1	Choix du paragraphe 45(2) LIR pour obtenir 4 années gratuites.....	L-21
8.	Qu'arrive-t-il lorsque le particulier désire utiliser un bien locatif pour en faire sa résidence principale?.....	L-23
8.1	Choix du paragraphe 45(3) LIR pour obtenir 4 années gratuites.....	L-23
9.	Résidence principale et fiducies.....	L-24
9.1	Utilisation de l'exemption de résidence principale par une fiducie personnelle.....	L-24
9.2	Qu'arrive-t-il si un bénéficiaire acquiert une résidence d'une fiducie?.....	L-26
9.3	Usufruit d'une résidence principale et fiducie personnelle présumée.....	L-27
10.	Prêt à un actionnaire-dirigeant pour l'achat d'une résidence : l'ARC (Revenu Canada) maintient sa position rigide qui existe depuis le 26 avril 1995.....	L-27

ANNEXE 1- Réponse détaillée de l'ARC à nos questions (section 2.9)
sur la maison inter-générationnelle

M – PLUS DE 250 CONSEILS POUR VOS CLIENTS POUR L'AN 2007	M-1 à M-22
A. Plus de 50 stratégies REÉR et FERR	M-1
B. Aspects administratifs.....	M-7
C. Pour les employés	M-8
D. Pour les personnes âgées	M-9
E. Pour éviter ou diminuer le remboursement de la pension de la sécurité de la vieillesse.....	M-10
F. Pour les personnes qui veulent se lancer en affaires ou qui sont déjà en affaires.....	M-11
G. Pour les personnes qui sont intéressées par l'immobilier	M-12
H. Pour les personnes avec enfants	M-13
I. Pour les placements	M-16
J. Pour déclencher des pertes en capital sur ses investissements.....	M-18
K. Autres suggestions	M-19
